

2008/8900 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 1 000 EUROS POUR LE MASTER-RECHERCHE "DROITS DE L'HOMME" ET D'UNE SUBVENTION DE 1 000 EUROS POUR LE "PRIX DES DROITS DE L'HOMME DE LA VILLE DE LYON" A L'UNIVERSITE LUMIERE LYON II, 74 RUE PASTEUR - 69007 LYON (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 4 février 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Le Centre de recherches «Droits, Libertés et Territoires» de l'Université Lumière Lyon II a reçu, en 2004, l'habilitation à délivrer un Master intitulé «Droits de l'Homme» dont il est à l'origine de la création.

Consacré à l'analyse des droits de l'Homme en associant des approches juridique, historique et philosophique, le Master-Recherche «Droits de l'Homme» prend sa place dans le domaine «Droit». Il s'adresse à des étudiants qui peuvent avoir eu un parcours universitaire diversifié – Maîtrise en Droit, Histoire moderne ou contemporaine, Philosophie, Science politique, Sociologie ou Anthropologie...

La réflexion juridique, appuyée sur les apports de la philosophie et de l'histoire qui caractérise ce Master permet d'accéder à l'unité profonde des valeurs sur lesquelles repose le principe de l'absolu respect de la dignité de la personne humaine, sans distinction d'opinion, d'âge, de fortune, de capacités intellectuelles, de sexe ou de race.

Aussi intéressante que puisse être l'offre de cette discipline pour la région lyonnaise, la plus grande difficulté réside dans la faiblesse des moyens mis à la disposition du Centre de recherches de l'Université Lumière Lyon II.

C'est pourquoi, je propose qu'une subvention de 1 000 euros lui soit allouée à titre d'aide au déplacement des étudiants du Master « Droits de l'Homme » dans le cadre d'une visite à la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

L'Université Lumière Lyon II a par ailleurs souhaité créer un «Prix des Droits de l'Homme de la Ville de Lyon» qui permet de récompenser le meilleur mémoire de Master dans le domaine des droits de l'Homme.

La création de ce prix se situe dans le droit fil de la tradition qui anime la Ville de Lyon en la matière et des institutions originales qu'elle a mises en place, notamment le Conseil du Respect des Droits et la Chaire Lyonnaise des Droits de l'Homme avec laquelle le Master est lié.

Outre la visibilité particulière que ce prix donne à la ville, son attribution permet de stimuler les recherches universitaires sur les droits de l'Homme et de développer l'intérêt de telles études chez les jeunes et les étudiants.

Aussi, je propose qu'une subvention de 1 000 euros soit allouée à l'Université Lumière Lyon II afin qu'elle puisse organiser la remise du «Prix des Droits de l'Homme de la Ville de Lyon».

Vu l'avis émis par le Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales en application duquel M. Laréal ne prend pas part au vote ;

Oùï l'avis de sa Commission Solidarité – Santé ;

### **DELIBERE**

1. Les subventions suivantes sont allouées à l'Université Lumière Lyon II :

- 1 000 euros pour le Master-Recherche « Droits de l'Homme » ;
- 1 000 euros en contribution au déplacement des étudiants à la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

2. La dépense correspondante, soit 2 000 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2008, sur la ligne de crédit n° 30630 – nature 65738 – fonction 524.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

S. AHMINE